

COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON  
HAUTE-LOIREEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024 À 20H30

Date de la convocation : le 23 octobre 2024	<u>Nombre de Membres</u> : 19
Date de publication : le 23 octobre 2024	Afférents au Conseil Municipal : 19
Présidence de la Séance : MIRMAND Laurent	En exercice : 19
Secrétaire de Séance : CARTIER Christine	Qui ont pris part à la délibération : 13 dont 1 pouvoir
<b>Numéro d'ordre de la présente délibération : 2024/086</b>	

**PRESENTS** : MIRMAND Laurent, CARTIER Christine, PROHET Michelle, DEMAS Paul, JOUVHOMME Karen, RAMOUSSE Michel, SALANON Gérard, PERGIER Odile, SOULAS Elisabeth, COUTANSON Frédéric, GIRARD Franck, MANIVIT Sandrine.

**EXCUSES** : CHAPPON Claude, DUMAS Yvette, FERRY Fabienne (a donné pouvoir à DEMAS Paul), VIGNAL Hervé, DELAVAY COURTIAL Caroline, PITAVY Benoît, CHARBONNIER Fanny.

**DELIBERATION N°2024/086 – MODIFICATION DES TARIFS DE LA CANTINE**

Rapporteur : Christine CARTIER

La Maison de Retraite Saint Dominique qui confectionne les repas de la cantine a adressé un courrier pour l'ajustement des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La hausse évoquée est reportée dans le tableau suivant :

	Tarifs antérieurs	Nouveaux tarifs
<b>Enfants</b>	4,28 €	4,50 €
<b>Adolescents et Adultes</b>	6,54 €	6,88 €

Pour rappel, ce tarif ne prend pas en compte le service et les frais connexes et se limite exclusivement au coût de fabrication du repas.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2331-2 ;

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les modalités tarifaires inscrites ci-dessus pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**AR Prefecture**

043-214300808-20241030-2024086-DE  
Reçu le 04/11/2024

Pour extrait conforme au registre  
À CRAPONNE/ARZON,  
Le 30 octobre 2024

Laurent MIRMAND,  
Maire de CRAPONNE/ARZON

